

**REPUBLICHE DU CAMEROUN**  
 Paix – Travail – Patrie  
 MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS  
 SECONDAIRES  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DIRECTION DES RESSOURCES  
 FINANCIERES ET MATERIELLES  
 SOUS DIRECTION DU BUDGET  
 SERVICE DES MARCHES PUBLICS  
 BUREAU DES APPELS D'OFFRES

**REPUBLIC OF CAMEROON**  
 Peace – Work – Fatherland  
 MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION  
 SECRETARIAT GENERAL  
 DEPARTMENT OF FINANCIAL  
 AND MATERIAL RESOURCES  
 SUB DEPARTMENT OF BUDGET  
 SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS  
 TENDER OFFICE

**DECISION N° 3021/00 /D/MINESEC/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO/ENC/ DU 13 AOUT 2020**  
**Portant annulation des Appels d'Offres et des attributions des Contrats**

Madame le Ministre des Enseignements Secondaires

- Vu La loi n°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat du Cameroun et des autres entités ; .
- Vu La loi n°2018/022 du 11 décembre 2018 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2019 ;
- Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
- Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
- Vu Le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du gouvernement ;
- Vu Le décret n°2019/001 du 04 Janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu La circulaire n°00008349/C/MINFI du 30 Décembre 2019 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2020 ;
- Vu l'Ordonnance N°2020/8001 du 03 Juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi des Finances N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;
- Vu la lettre N°003282/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/MT du 29 Juillet 2020 de Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence de la République en charge des Marchés Publics.

**DECIDE**

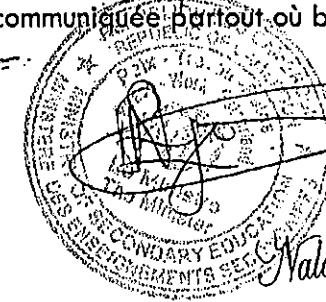
Article 1<sup>er</sup> : En conséquence de l'Ordonnance N°2020/001 du 03 Juin 2020 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020, les Appels d'Offres et les attributions des Contrats repris dans le tableau ci-dessous sont annulés :

N°	PROJET	Montant prévisionnel	Imputation
1	CETIC de BIMBIA : Maîtrise d'œuvre des travaux de construction clé en main	40 000 000	54 25 331 02 5519320 2222
2	CETIC de BIMBIA : Construction clé en main	500 000 000	54 25 331 02 5519320 2222
4	LCM de MVOMEKA'A : Construction du Lycée Classique et Moderne clé en main	1 000 000 000	54 25 331 02 561826 2222
5	Equipement des ateliers en kits de petit matériel de pratique professionnelle	131 100 000	54 25 331 05 330001 2270
6	Equipement de 10 Ateliers de Menuiserie	150 000 000	54 25 333 01 571142 2270
7	Travaux de construction du Lycée Technique et Professionnel Agricole de Yagoua	100 000 000	54 25 333 01 451315 2222
8	Travaux de construction du Lycée Technique et Professionnel Agricole de Lagdo	240 000 000	54 25 333 01 451505 2222
9	LT BAFIA LAMBATA : Equipement de l'Atelier d'Installation Sanitaire et Réseaux Hydrauliques	50 000 000	54 25 333 01 571102 2222
10	LT MBALMAYO : Equipement de l'Atelier de la Spécialité Technique et Gestion Forestière	50 000 000	54 25 333 01 571142 2270
11	LT GUIDER : Equipement de l'Atelier d'Installation Sanitaire et Réseaux Hydrauliques	50 000 000	54 25 333 01 571512 2270
12	LT DSCHANG : Equipement de l'Atelier de Géomètre-Topographe	50 000 000	54 25 333 01 571736 2270
13	LT MOLYKO-BUEA : Equipement de l'Atelier d'Installation Sanitaire et Réseaux Hydrauliques.	50 000 000	54 25 333 01 571912 2270

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- Président CIPM ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives ;
- Intéressés.



*Malova Lyonga Ph.D*